

Communiqué de presse

CHANCELLERIE MUNICIPALE

Montagne du Droit Début des travaux de sécurisation secteurs A et E

La Municipalité en collaboration avec le bureau spécialisé Impuls AG, le bureau EcoEng SA, l'entreprise forestière Domont et l'entreprise Huguelet génie civil SA vont procéder dès le 11 août 2025 aux travaux préparatoires (abattages, réalisation d'une piste de chantier, notamment) et à la construction de deux digues afin de protéger les habitations situées sur le versant nord du vallon.

Digue secteur A

Digue secteur E



En rouge, emplacement des digues de protection à construire

La construction de ces digues découle des obligations qui incombent à la Municipalité lorsque des habitations sont situées dans une zone de dangers rouge.

Pour mémoire, suite à différents événements de chutes de pierres d'importance variable, la Municipalité entreprenait la réévaluation du niveau de risque pour les personnes et les biens situés dans la frange nord de la zone urbanisée de Saint-Imier et avait mandaté à cet effet un bureau spécialisé (Impuls AG).

Les différentes modélisations concluaient que le niveau de risque avait augmenté dans

plusieurs secteurs et qu'ils se trouvent désormais en zone de dangers rouge.

Comme le niveau de risque atteint, pour certains objets particuliers, un risque statistiquement qualifié d'inacceptable, il en découle, pour la Municipalité, la nécessité de planifier et de réaliser des mesures de protection de manière à faire en sorte que ces secteurs soient placés en zone de danger résiduel et à faire redescendre ainsi le risque à un niveau acceptable pour les objets sensibles.

Ainsi, après avoir procédé à la pose de filets dans le secteur C dans le courant du printemps, les travaux, au bénéfice d'un permis de construire entré en force, vont pouvoir débuter cet été dans les secteurs A et E.

Pendant toute la durée des travaux, des perturbations sont attendues ; un balisage de circonstance sera mis en place par la direction des travaux et chacun est prié de s'y conformer.

Il est demandé aux promeneurs et aux curieux de ne pas s'approcher à proximité directe du chantier pour des raisons de sécurité évidentes ; la prudence et les égards restent de mise à l'approche du chantier, afin d'éviter tout accident.

Il n'est pas prévu de perturbations pour le voisinage qui devrait être en tout temps en mesure d'accéder à leur habitation. Des perturbations temporaires restent possibles. Les riverains seront informés en amont et il leur sera recommandé de prendre leurs dispositions en conséquence.

La Municipalité remercie les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension.

L'étude établie par Impuls AG prévoit encore des interventions dans le secteur C dit Le Crêt à Franz. Toutefois, ni les discussions menées jusqu'ici avec les bénéficiaires des mesures ni celles avec les propriétaires des terrains sur lesquels les ouvrages devraient être construits n'ont encore porté leurs fruits. Les discussions vont reprendre d'ici à la fin de l'année afin de tenter de trouver une solution qui fasse consensus.

Une veille active est en place sur le versant pour signaler les événements importants, soit par le garde-forestier, soit par les bénévoles de Pro Saint-Imier qui arpentent les chemins pédestres et assurent leur entretien ou encore les employés municipaux qui pendulent par là pour aller/revenir au travail.

Des travaux de sécurisation (purgé des falaises en contre-haut de la route, abattage des arbres secs en surplomb de la route, etc.) ont d'ailleurs été réalisés début juillet.

Les cas importants sont signalés à l'OFOR section dangers naturels qui peut imposer une nouvelle étude ou la prise de mesures complémentaires s'il l'estime nécessaire.

Le Conseil municipal rappelle que la route de Mont-Soleil est une route de montagne et que la problématique des chutes de pierres sur la Montagne du Droit est connue de longue date et dument signalée. L'éventualité de rencontrer un caillou sur la route ne peut donc pas être ignorée et il appartient aux conducteurs d'adapter leur comportement aux conditions du lieu.
(cha)

Félicitations aux apprentis diplômés !

Deux apprentis engagés au sein de l'administration municipale ont obtenu avec succès leur diplôme. La Municipalité félicite Esteban Couso et Drazic Poyet pour leur réussite.

Esteban Couso a obtenu son CFC employé de commerce, après une année passée au sein de la Municipalité. Il poursuit désormais son parcours en entamant une maturité professionnelle dans le domaine de la santé au ceff.

Drazic Poyet a également terminé la première partie de sa formation avec l'obtention de l'attestation fédérale de formation professionnelle en tant qu'employé d'exploitation. Il va s'attacher au cours des trois prochaines années à l'obtention du CFC d'agent d'exploitation, option conciergerie, toujours au sein de la Municipalité.

Le Conseil municipal et l'ensemble des collaborateurs de la Municipalité les félicitent chaleureusement et leur souhaitent plein succès tant dans leur parcours professionnel que dans leur vie future. Le Conseil municipal tient également à remercier plus particulièrement les formateurs qui les ont accompagnés et soutenus durant leur formation. (cha)

100km de Bienne Félicitations à Demian Schaedler

Le Conseil municipal a récemment reçu Demian Schaedler, accompagné de son épouse, pour le féliciter de son succès aux 100 kilomètres de Bienne. Pour rappel, le coureur imérien s'est imposé en 7h17'54".

Un résultat exceptionnel pour une première participation. Un grand bravo au champion ! (cha)



Saint-Imier, le 16 juillet 2025